

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Sommaire

N° DEL20171005_1	
Signature des conventions d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI TITRE (Id webdelib : 1944).....	4
N° DEL20171005_2	
Modification des durées d'amortissements pour le budget principal et les budgets annexes (Id webdelib : 1988).....	6
N° DEL20171005_3	
Délibération portant création des emplois fonctionnels (Id webdelib : 1987).....	9
N° DEL20171005_4	
Délibération portant création des emplois de collaborateurs de cabinet (Id webdelib : 1986).....	11
N° DEL20171005_5	
Approbation de l'avenant n°2 au lot n°2 serrurerie du marché 2015-060 pour l'aménagement du parc des Courtilières (Id webdelib : 1955).....	13
N° DEL20171005_6	
Approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché concernant les travaux d'aménagement du parc des Courtilières (Id webdelib : 1953).....	15
N° DEL20171005_7	
Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du parc Diderot (Id webdelib : 1952).....	17
N° DEL20171005_8	
Approbation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école élémentaire Diderot (Id webdelib : 1949).....	19
N° DEL20171005_9	
Approbation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement scolaire ZAC du Port à Pantin (Id webdelib : 1951).....	21
N° DEL20171005_10	
Approbation de l'avenant n°3 à la convention relative à la télétransmission par le dispositif "ACTES" des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture et la Ville de Pantin (Id webdelib : 1976).....	24
N° DEL20171005_11	
Rattachement de l'Office Public de l'Habitat "Pantin Habitat" à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble (Id webdelib : 1911).....	27
N° DEL20171005_12	
Approbation de la "convention partenariale du relogement et de l'hébergement des ménages occupants du parc privé dégradé" de l'EPT Est Ensemble (Id webdelib : 1947).....	29
N° DEL20171005_13	
Demande de garantie d'emprunt du bailleur i3f pour l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements financés en pls et situés au 19 rue pasteur RETIRÉE EN SÉANCE	30
N° DEL20171005_14	
Abrogation du règlement de copropriété de l'immeuble sis 4 rue Sainte Marguerite (Id webdelib : 1965).....	31
N° DEL20171005_15	
Cession de l'immeuble sis 70 rue Charles Nodier (Id webdelib : 1966).....	33

N° DEL20171005_16	
Cession de l'immeuble sis 8 rue Lapérouse (Id webdelib : 1971).....	35
N° DEL20171005_17	
Acquisition de l'immeuble sis 25-27 rue Berthier - Goutte de Lait (Id webdelib : 1967).....	37
N° DEL20171005_18	
Approbation d'ajustements de la procédure de dialogue compétitif concernant l'opération immobilière du marché Magenta. RETIRÉE EN SEANCE	
N° DEL20171005_19	
Subvention exceptionnelle au Secours populaire français - Fédération de Seine-Saint-Denis au profit des victimes de l'ouragan IRMA (Id webdelib : 1983).....	40
N° DEL20171005_20	
Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Multi-sports de Pantin (Id webdelib : 1959).....	42
N° DEL20171005_21	
Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Marcelin Berthelot (Id webdelib : 1961).....	44
N° DEL20171005_22	
Approbation de la convention de résidence artistique avec la Compagnie La Pierre Noire (Id webdelib : 1962).....	46
N° DEL20171005_23	
Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune, le Département et le Syndicat mixte autolib' et vélib' métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public vélib' (Id webdelib : 1977).....	48
N° DEL20171005_24	
Rapport d'activité de l'établissement public territorial Est Ensemble pour l'année 2016 (Id webdelib : 1938).....	50
N° DEL20171005_25	
Approbation de la modification des statuts de l'établissement public territorial Est Ensemble (Id webdelib : 1957).....	52
N° DEL20171005_26	
Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 1945).....	54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. BIRBES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

**OBJET : SIGNATURE DES CONVENTIONS D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE
DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES TIPI TITRE (Id webdelib : 1944)**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « TIPI » (titres payables par internet) ;

Vu les projets de convention transmis par la Direction générale des finances publiques ;

Considérant la volonté d'offrir de nouveaux moyens de paiement aux usagers et d'améliorer le recouvrement des recettes communales ;

Considérant la possibilité de mettre en place le service de paiement en ligne de la DGFIP dénommé TIPI ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI TITRE.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. BIRBES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

N° DEL20171005_2

OBJET : MODIFICATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Id webdelib : 1988)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'instruction applicable M14 applicable au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable ;

Considérant les délibérations en date du 30 janvier 1997 et du 20 décembre 2007 sur les durées d'amortissement ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ADOpte le tableau d'amortissement présenté ci-dessous fixant la durée d'amortissement par biens ou par catégories de biens à compter du 1er janvier 2018 ;

FIXE le seuil unitaire des biens de faible valeur en deçà duquel l'amortissement est pratiqué sur un an à 1 500,00 euros TTC.

Méthodes d'amortissement

Imputation	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
202X	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	3 ans
203X	Frais d'études	3 ans
204X	Subventions d'équipement (personne de droit public)	15 ans
204X	Subventions d'équipement (personne de droit privé)	5 ans
2051	Logiciels, systèmes et progiciels	4 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 ans
2152	Installations de voirie	4 ans
21538	Autres réseaux	10 ans
2157X	Matériel, outillage de voirie et mobilier urbain	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 ans
2181	Installations générales et agencements	5 ans
2182	Véhicules légers et petit équipement de transport	6 ans
2182	Véhicules lourds, industriels et de transports collectifs	8 ans
2183	Matériels de bureau, électronique et audiovisuel	10 ans
2183	Matériel informatique	4 ans
2184	Mobilier	7 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

les biens de faible valeur en dessous de 1 500,00 € TTC sont amortis sur 1 an.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. BIRBES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS (Id webdelib : 1987)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37) ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques tels que visés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant que la commune de Pantin se situe actuellement dans la strate démographique des communes entre 40 000 et 80 000 habitants ;

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la commune ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la création des six emplois fonctionnels suivants :

- un poste de Directeur Général des Services
- et cinq postes de Directeur Général Adjoint des Services

APPROUVE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme RABBAA, Mme KERN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. BIRBES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DES EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET (Id webdelib : 1986)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 110 ;

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Considérant que la commune de Pantin se situe actuellement dans la strate démographique des communes entre 40 000 et 80 000 habitants ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la création des emplois de collaborateurs de cabinet suivants :

- un directeur de cabinet,
- un chef de cabinet
- et un collaborateur.

DIT que la rémunération individuelle du collaborateur de cabinet comprend : le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, et le supplément familial de traitement le cas échéant.

A INSCRIT au budget les crédits nécessaires conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité. Le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),

- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. BIRBES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°2 SERRURERIE DU MARCHÉ 2015-060
POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES COURTILLIÈRES** (Id webdelib : 1955)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 26 septembre 2017 ;

Considérant qu'un marché de travaux pour l'Aménagement du parc central du Serpentin a été notifié à MACEV SARL en date du 3 février 2016 pour le lot n°2 Serrurerie ;

Considérant que le l'avenant n°1 fait apparaître une plus-value de 13 805,50 euros HT, correspondant à une augmentation de 3,02% ;

Considérant que le présent avenant n°2 fait apparaître une plus-value de 29 710,00 euros HT, correspondant à une augmentation de 6,49% ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble des avenants, le montant global du marché de travaux pour l'Aménagement du parc central du Serpentin, pour le lot n°2 Serrurerie, fixé initialement à 457 418,00 euros HT est donc porté à 500 933,50 euros HT, soit une augmentation de 9,51 % ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 relatif au marché de travaux pour l'aménagement du parc central du Serpentin pour le lot n°2 Serrurerie passé avec la société MACEV SARL ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. BIRBES, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES COURTILLIÈRES (Id webdelib : 1953)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 26 septembre 2017 ;

Considérant qu'un marché de travaux pour l'aménagement du parc central du Serpentin a été notifié à la société ID VERDE en date du 8 février 2016 pour le lot n°1 relatif aux travaux de Voirie, Réseaux et Maçonnerie ;

Considérant que le présent avenant fait apparaître une plus-value de 109 201,23 euros HT, correspondant à une augmentation de 7,58 % ;

Considérant que le montant global du marché de Maîtrise d'œuvre fixé initialement à 1 440 483,65 euros HT est porté à 1 549 684,88 euros HT ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux d'aménagement du parc central du Serpentin Quartier des Courtillières, lot n°1 Voirie, Réseaux et Maçonnerie, passé avec la société ID VERDE ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. BIRBES, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU PARC DIDEROT (Id webdelib : 1952)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 26 septembre 2017 ;

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à la société PENA PAYSAGES en date du 28 janvier 2016 pour la requalification du parc Diderot à Pantin ;

Considérant que le présent avenant fait apparaître une plus-value de 51 505,83 euros HT, correspondant à une augmentation de 14,90 % ;

Considérant que le montant global du marché de maîtrise d'œuvre fixé initialement à 343 372,34 euros HT est donc porté à 394 878,17 euros HT ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du parc Diderot passé avec la société PENA PAYSAGES ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, M. BIRBES, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DIDEROT (Id webdelib : 1949)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le projet d'avenant n°2 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 26 septembre 2017 ;

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement d'entreprise l'Atelier d'Architecture Benoît Crepet (mandataire) / AABC SARL / TECO SAS BET BELLUCCI en date du 11 août 2016 pour la construction de l'école élémentaire Diderot ;

Considérant qu'un premier avenant a été notifié en date du 6 mars 2017 faisant apparaître une plus-value de 20 000,00 € euros HT, correspondant à une augmentation de 2,24 % ;

Considérant que le présent avenant fait apparaître une plus-value de 53 812,71 euros HT, correspondant à une augmentation de 5,89 % ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble des avenants, le montant global du marché de maîtrise d'œuvre fixé initialement à 893 198,00 euros HT est donc porté à 967 010,71 euros HT, soit une augmentation de 8,13 % ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école Diderot passé avec le groupement d'entreprise l'Atelier d'Architecture Benoît Crepet (mandataire) / AABC SARL / TECO SAS BET BELLUCCI ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. BIRBES, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SCOLAIRE ZAC DU PORT À PANTIN (Id webdelib : 1951)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 26 septembre 2017 ;

Considérant qu'un marché de maîtrise d'oeuvre a été notifié à la SARL Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés en date 3 août 2016 pour la construction d'un équipement scolaire ZAC du Port à Pantin ;

Considérant qu'un premier avenant a été notifié en date du 21 octobre 2016 concernant le transfert d'activités d'économie de la construction de la société VOXOA vers la société EVALUE, n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché de maîtrise d'oeuvre ;

Considérant que le présent avenant fait apparaître une plus-value de 106 494,14 euros HT, correspondant à une augmentation de 9,91 % ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble des avenants, le montant global du marché de maîtrise d'oeuvre fixé initialement à 1 074 495,20 euros HT est donc porté à 1 180 989,34 euros HT ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 relatif au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'école Diderot passé avec la SARL Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. BIRBES, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION RELATIVE À LA
TÉLÉTRANSMISSION PAR LE DISPOSITIF "ACTES" DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ ENTRE LA PRÉFECTURE ET LA VILLE DE PANTIN (Id webdelib : 1976)**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales portant insertion d'un nouvel alinéa à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales selon lequel la transmission des actes au représentant de l'État dans le département « peut » s'effectuer par voie électronique ;

Vu le décret d'application de ladite loi N° 2005-324 en date du 7 avril 2005 ;

Vu la mise en place par le Ministère de l'Intérieur du programme « ACTES » permettant d'envoyer à la Préfecture, par voie électronique et sécurisée, de manière instantanée, les actes administratifs produits par les communes ;

Vu la délibération N° 47 en date du 20 octobre 2011 par laquelle Le Conseil municipal approuvait la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorisait M. le Maire à signer la convention à conclure avec M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis relative à la télétransmission par le dispositif « ACTES » des actes soumis au contrôle de légalité ;

Vu la signature de ladite convention en date du 5 décembre 2011 ;

Considérant que la commune souhaite poursuivre les efforts entrepris dans la télétransmission des actes ;

Considérant la décision de la commune de transmettre à la Préfecture de Seine-Saint-Denis par voie électronique les documents budgétaires ;

Considérant donc que la commune télétransmettra désormais l'ensemble des délibérations du Conseil municipal à l'exception de celles relatives :

- à la commande publique, pour ce qui concerne les marchés publics les plus volumineux et les délégations de service public ;

- au plan local de l'urbanisme ;

Considérant la nécessité de conclure un troisième avenant à la convention du 5 décembre 2011 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant N° 3 à la convention relative à la télétransmission par le dispositif « ACTES » des actes soumis au contrôle de légalité entre la préfecture de la Seine-Saint-Denis et la commune de Pantin ;

AUTORISE M. le Maire à le signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOUN
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	Mme PINAULT
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : RATTACHEMENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT "PANTIN HABITAT" À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE (Id webdelib : 1911)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.5219-2 et 5219-5-VIII déterminant les compétences des Établissements Publics Territoriaux et le rattachement des Offices Public de l'Habitat ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.421-6 et R.421-1-1 et R.421-6 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové et notamment son article 114 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 59 ;

Vu l'ordonnance 2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux Offices Public de l'Habitat ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu le décret n° 2016-1142 du 23 août 2016 relatif aux modalités de rattachement des Offices Publics de l'Habitat communaux aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et aux Établissements Publics Territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de Pantin Habitat en date du 19 septembre 2017 ;

Vu l'approbation de la note de présentation et du bilan financier par le Conseil d'administration de Pantin Habitat ;

Considérant que l'ordonnance du 1^{er} février 2007 a transformé de plein droit l'Office Public HLM de la Ville de Pantin « Pantin Habitat » en Office Public de l'Habitat sans création de nouvelle personne morale dont la collectivité de rattachement est la Ville de Pantin ;

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, les Offices Publics de l'Habitat dont la commune de rattachement est située dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, seront rattachés de droit à l'Établissement Public Territorial dans lequel ils se situent ;

Considérant que le changement de rattachement suit la procédure prescrite par le code de la construction et de l'habitation et qu'il doit être demandé dans les mêmes termes par les organes délibérants de la commune et de l'Établissement Public Territorial, après avis du Conseil d'administration de l'OPH, au Préfet du département de la Seine-Saint-Denis ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme RABBAA

S'OPPOSE au rattachement de l'Office Public de l'Habitat « Pantin Habitat » à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives en ce sens.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	39 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	4 M. DARBADIE, M. HENRY, Mme PINAULT, M. AMZIANE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
Mme ZEMMA	Conseillère Municipale	d°	M. CHRETIEN
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : APPROBATION DE LA "CONVENTION PARTENARIALE DU RELOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT DES MÉNAGES OCCUPANTS DU PARC PRIVÉ DÉGRADÉ" DE L'EPT EST ENSEMBLE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2251-3;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses article L.511-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses article L.1334-4 et suivants et L.1331-22 et suivants ;

Vu la délibération n° 2011-12-13-25 du 13 décembre 2011 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble portant déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Considérant la nécessité d'un document partenarial garantissant des conditions de relogement et d'hébergement dignes et équitables pour l'ensemble des ménages concernés par les opérations co-portée par la Ville de Pantin et l'EPT Est Ensemble ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme RABBAA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention partenariale du relogement et de l'hébergement des ménages occupants du parc privé dégradé ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir à tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ladite convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

N° DEL20171005_13

OBJET: DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR I3F POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 16 LOGEMENTS FINANCÉS EN PLS ET SITUÉS AU 19 RUE PASTEUR **RETIRÉE EN SÉANCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : ABROGATION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ DE L'IMMEUBLE SIS 4 RUE SAINTE MARGUERITE (Id webdelib : 1965)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

Vu la convention partenariale signée avec l'ANRU le 27 juin 2007 ;

Considérant que la convention partenariale de PRU des Quatre Chemins a été signée avec l'ANRU le 27 juin 2007 et l'avenant de clôture, délibéré le 1er octobre 2015, a été signé le 30 août 2016 ;

Considérant que le projet prévoit notamment l'acquisition et la démolition des douze immeubles dégradés composant l'îlot Sainte-Marguerite ;

Considérant que conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2009, il est programmé en lieu et place de ces immeubles, l'aménagement d'un square de 1 100 m², et la construction de 21 logements sociaux par ICF La Sablière ;

Considérant que ce projet fait actuellement l'objet d'un arrêté de DUP en date du 9 mai 2016, afin de finaliser les dernières acquisitions, selon la délibération autorisant le Maire à engager la procédure d'expropriation en date du 19 décembre 2013 ;

Considérant que parmi les 12 immeubles composant l'îlot, la Ville de Pantin a acquis la totalité de l'immeuble sis 4 rue Sainte Marguerite à Pantin, sur la parcelle cadastré I n°42 ;

Considérant que la copropriété n'a plus lieu d'exister ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'abrogation du règlement de copropriété et de fait la dissolution de la copropriété relative à l'immeuble sis 4 rue Sainte Marguerite à Pantin, sur la parcelle cadastré I n°42, qui seront constatées par acte notarié ;

APPROUVE la liquidation de la copropriété de l'immeuble précité ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme NICOLAS, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : CESSIION DE L'IMMEUBLE SIS 70 RUE CHARLES NODIER (Id webdelib : 1966)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le bien sis 70 rue Charles Nodier, cadastré AP numéro 31, appartenant à la Ville de Pantin depuis le 25 octobre 1968, d'une superficie de 250 m², composé de 4 logements, 2 de type T1 et 2 de type T3 développant une surface utile de 206 m², logements tous occupés ;

Vu le bail emphytéotique signé le 29 avril 1998 pour une durée de quarante ans entre Pact-Arim et la commune de Pantin ;

Vu l'acte de cession des droits, signé le 16 décembre 2004, que détenait PACT-ARIM à la société Vilogia ;

Vu la demande de la société Vilogia du 24 mai 2017 sollicitant l'acquisition des droits de la Ville de Pantin portant sur l'immeuble sis 70 rue Charles Nodier ;

Vu l'avis des Domaines en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'accord signifié le 27 juillet 2017 par la société Vilogia à l'acquisition des droits de la Ville de Pantin au prix de 337 500 euros ;

Considérant que la société Vilogia a pour objectif de pérenniser la vocation sociale de cette immeuble et d'engager des travaux conséquents ;

Considérant qu'après négociation, il est possible de céder ce bien au prix de l'avis émis par France Domaine, minoré de 10 %, soit 337 500 euros ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la cession des droits de la Ville de Pantin au profit de la société Vilogia portant sur le bien sis 70 rue Charles Nodier et découlant du bail emphytéotique conclu le 29 avril 1998, au prix de TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (337 500 euros) ;

APPROUVE la pérennisation de la vocation sociale de la totalité de ce bien ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de cession, et tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme NICOLAS, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

N° DEL20171005_16

OBJET : CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 8 RUE LAPÉROUSE (Id webdelib : 1971)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le bien sis 8 rue Lapérouse, cadastré section J numéro 35, appartenant à la Ville de Pantin depuis le 25 mars 1991, d'une superficie de 338 m², composé de trois niveaux de logements et d'un niveau de commerces à rez de chaussée ;

Vu le bail emphytéotique signé le 11 mars 1992 pour une durée de soixante cinq ans entre PACT-ARIM et la commune de Pantin ;

Vu l'acte de cession des droits signé le 16 décembre 2004 que détenait PACT-ARIM à la société Vilogia ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 28 avril 2017 ;

Vu l'accord signifié le 28 août 2017 par la société Vilogia à l'acquisition des droits de la commune de Pantin au prix de 800 000 euros ;

Considérant que la société Vilogia a pour objectif de pérenniser la vocation sociale de cet immeuble et d'engager des travaux conséquents ;

Considérant qu'après négociation, il est possible de céder ces droits au prix de l'avis émis par France Domaine, minoré de 10 %, soit 800 000 euros ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la cession des droits de la Ville de Pantin au profit de la société Vilogia portant sur le bien sis 8 rue Lapérouse cadastré section J numéro 35 d'une superficie de 338 m², et découlant du bail emphytéotique conclu le 25 février 1992, au prix de HUIT CENT MILLE EUROS (800 000 euros) ;

APPROUVE la pérennisation de la vocation sociale de la totalité de ce bien ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de cession, et tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

N° DEL20171005_17

OBJET : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 25-27 RUE BERTHIER - GOUTTE DE LAIT (Id webdelib : 1967)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le courrier de la ville du 31 mars 2017 manifestant son intérêt, auprès du Département de la Seine-Saint-Denis pour l'acquisition de l'ancienne crèche départementale de la Goutte de lait sise 25-27 rue Berthier ;

Vu le courrier en réponse du Département de la Seine-Saint Denis du 23 juin 2017 proposant la cession de l'ancienne crèche départementale de la Goutte de lait sise 25-27 rue Berthier ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 13 juin 2017 ;

Considérant que le Département de la Seine-Saint-Denis est propriétaire d'un site à ce jour désaffecté depuis 2014, l'ancienne crèche départementale de la Goutte de lait sise 25-27 rue Berthier, cadastré I numéro 126, d'une superficie de 481 m² à Pantin ;

Considérant que la Ville de Pantin entend développer dans le cadre de son action de renouvellement urbain au sein du Quartier des Quatre Chemins les services et activités au bénéfice des habitants du quartier ;

Considérant que ce futur projet devra respecter la valeur patrimoniale du bien, protégé au PLU en tant que Bâtiment Remarquable ;

Considérant que l'acquisition de ce site se fondera sur la valeur vénale fixée par l'avis de France Domaine, en incluant une minoration de 10 %, soit 1 021 500 euros ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'acquisition auprès du Département de la Seine-Saint-Denis de l'ancienne crèche départementale la Goutte de Lait, sise 25-27 rue Berthier (1 100 m² SHON) et cadastrée section I numéro 26 d'une superficie de 481 m² au prix de 1 021 500 euros ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'éventuelle promesse et l'acte d'acquisition en découlant et tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

N° DEL20171005_18

OBJET: APPROBATION D'AJUSTEMENTS DE LA PROCÉDURE DE DIALOGUE COMPÉTITIF
CONCERNANT L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE DU MARCHÉ MAGENTA **RETIRÉE EN SÉANCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - FÉDÉRATION DE SEINE-SAINT-DENIS AU PROFIT DES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA (Id webdelib : 1983)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Considérant la catastrophe humanitaire engendrée par le passage de l'ouragan IRMA aux Antilles le 6 septembre 2017 ;

Considérant l'appel à la solidarité du Secours populaire français et la sollicitation de la Ville de Pantin pour une subvention exceptionnelle de 5 000 euros afin de venir en aide aux victimes ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au Comité du Secours Populaire Français de Pantin ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

N° DEL20171005_20

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB MULTI-SPORTS DE PANTIN (Id webdelib : 1959)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.6124 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Considérant l'intérêt du projet porté par le Club Multi-Sports de Pantin qui vise à créer un lien entre réussite éducative et réussite sportive ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € au Club Multi-Sports de Pantin pour son projet d'accompagnement scolaire en lien avec la réussite sportive ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

N° DEL20171005_21

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE MARCELIN BERTHELOT (Id webdelib : 1961)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention formulée par le Lycée Marcelin Berthelot en date du 30 juin 2017 ;

Considérant les objectifs portés par les politiques municipales en direction de la jeunesse ;

Considérant la volonté municipale de soutenir les établissements publics d'enseignement sur son territoire ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. ZANTMAN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € au Lycée public Marcelin Berthelot pour son projet de séjour éducatif en Espagne ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme BERLU, Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

N° DEL20171005_22

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE LA PIERRE NOIRE (Id webdelib : 1962)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant la volonté de la Ville de Pantin de transmettre l'histoire d'hier pour mieux comprendre aujourd'hui,

Considérant la perspective d'intégrer le lieu dit du « Quai aux bestiaux » aux projets urbains en cours et travailler à son appropriation par les pantinois ;

Considérant l'engagement de la ville au développement constant de l'action socio-culturelle et son soutien à une création plurielle et exigeante ;

Considérant l'expertise de la Compagnie de la Pierre Noire en matière de mise en valeur artistique de la mémoire de la déportation en Seine-Saint-Denis et de sa capacité à être dans des enjeux contemporains ;

Considérant la nécessité de signer une convention de résidence artistique déterminant les engagements respectifs des deux parties ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la présente convention de partenariat ;

AUTORISE M. le Maire à la signer et à procéder au versement de la subvention de 20 000€ afférente.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES, Mme PINAULT, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC, DE FINANCEMENT ET DE GESTION DES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT ET LE SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VÉLIB' MÉTROPOLE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC VÉLIB'
(Id webdelib : 1977)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les statuts du Syndicat mixte autolib' et vélib' métropole ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2017, n°2017.06.30-50 relative au transfert de compétences de location de vélos en libre service ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2017, n°2017.06.30-52 concernant la localisation et définition du nombre de stations de vélos en libre service sur le territoire de la Ville de Pantin ;

Vu la présente convention et ses annexes ;

Considérant l'implantation de 21 stations sur le territoire de Pantin au cours de la durée du marché Vélib', dont 20 au 31 mars 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la commune, le département et le Syndicat mixte autolib' et vélib' métropole et ses annexes ;

AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. BADJI, Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

N° DEL20171005_24

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE
POUR L'ANNÉE 2016** (Id webdelib : 1938)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la délibération n° 2017.03.28_4 du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 28 mars portant adoption du compte administratif 2016 du budget principal;

Vu la délibération n° 2017.03.28_5 du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 28 mars portant adoption du compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement ;

Vu la délibération n° 2017.03.28_6 du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 28 mars portant adoption du compte administratif 2016 du budget annexe des projets d'aménagement ;

Vu la délibération n° 2017.07.04_55 du Conseil de Territoire d'Est-Ensemble du 4 juillet 2017 approuvant le rapport d'activités pour l'année 2016 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités pour l'année 2016 de l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE (Id webdelib : 1957)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-17 et L.5219-5 ;

Vu le décret n°2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Vu l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1733 du 13 juin 2012 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire d'Est Ensemble portant déclaration d'intérêt communautaire en divers domaines ;

Vu la délibération du Conseil de territoire d'Est Ensemble du 4 juillet 2017, approuvant la modification des statuts de l'établissement public territorial ;

Considérant le travail de réflexion mené dans le cadre du pacte de compétences, en particulier sur la compétence supplémentaire « espaces verts » telle que définie à l'article 6.4 des statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Considérant la transformation d'Est Ensemble en établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient de modifier les statuts ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la modification des statuts de l'établissement public territorial Est Ensemble, substituant à la compétence « espaces verts » la compétence « nature en ville » et les traductions opérationnelles auxquelles elle invite.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. HENRY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. AMSTERDAMER
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. MONOT
M. SEGAL-SAUREL	Conseiller Municipal	d°	Mme NGOSSO
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme SALMON	Conseillère Municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme PINAULT	Conseillère Municipale	d°	M. AMZIANE
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Hervé ZANTMAN

N° DEL20171005_26

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ld webdelib : 1945)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 juin 2017, déléguant au Maire les matières énumérées du 1° au 27° du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
19/05/17	Contrat de prestation concernant le spectacle « avant toi, y'avait pas rien », qui aura lieu le 9 juin 2017 à 10h30 à la halte jeux Courteline	Enfance et Musique	700 € TTC	59	30/05/17
22/05/17	Contrat de prestation concernant le spectacle dans le cadre de la fête de la Ville « Le P'tit bal Djazelles », qui aura lieu le dimanche 25 juin 2017 à la Maison de la Petite enfance	Association BFALAM	900 € TTC	60	22/06/17
30/05/17	Marché 2016-074 assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché d'assurances	PROTECTAS	6 120,00 € TTC	61	05/08/16
30/05/17	Marché 2016-103 travaux de division d'un lot de copropriété en 5 lots au 18 rue Eugène et Marie-Louise Cornet à Pantin	BATECO Lot n°1 maçonnerie	8 946,00 € TTC	62	29/03/17
		BRO BATIMENT Lot n°2 électricité	37 928,00 € TTC		29/03/17
		LA PLURIELLE BATIMENT Lot n°3 plomberie – ventilation	3 582,70 € TTC		29/03/17
		BATECO Lot n°4 serrurerie	9 080,40 € TTC		29/03/17
		LA PLURIELLE BATIMENT Lot n°5 revêtement sols murs – peinture	19 291,80 € TTC		29/03/17
30/05/17	Marché 2016-106 financement crédit bail échographe	LA BANQUE POSTALE	60 432,06 € TTC	63	03/01/17
30/05/17	Marché 2017-003 maîtrise d'œuvre pour la création d'un square et d'un mail piétonnier – Îlot Sainte-Marguerite	ENDROITS EN VERT	28 080,00 € TTC	64	19/04/17
30/05/17	Marché 2017-009 requalification des espaces publics en continuité de la place de la Pointe	COLAS lot n°1 : vrd	53 400,00 € TTC	65	05/05/17
		EUROVIA Lot n°2 : revêtement en pierre naturelle et plantations	24 963,60 € TTC		05/05/17
30/05/17	Marché 2017-016 distribution de support de communication	ISA PLUS Lot n°1 : magazine (canal)	48 000,00 € TTC (par an)	66	23/05/17
		ISA PLUS Lot n°2 : tous documents (hors canal)	27 500,00 € TTC (par an)		23/05/17
30/05/17	Marché 2017-027 maintenance préventive et corrective des matériels d'horlogerie dans les bâtiments communaux	BODET SA	Maintenance préventive : 8 102,40 € TTC par an. Maintenance corrective et interventions hors maintenance : montant maximum de 100 000 € H.T. sur 4 ans.	67	22/05/17
31/05/17	Contrat de cession concernant le festival «Hip-hopTanz» le jeudi 1 juin 2017 au théâtre du Fil de L'eau	Association Moo'v'n aktion	9 957,50 € TTC	68	06/06/17
31/05/17	Convention de mise a disposition de "les Sheds" pour la période du 22 mai au 28 mai 2017	La compagnie La Mangrove	titre gracieux	69	En cours

07/06/17	Restructuration de la restauration de l'école maternelle Cochennecc – Lot n°10 Désamiantage	Entreprise COMBETH SERITH	55 613,05 € TTC	70	07/06/17
13/06/17	Maintenance préventive et corrective des matériels de cuisine des Bâtiments communaux, années 2017 - 2018 - 2019 - 2020	Lot 1 : Matériel de cuisson IDEM CUISINE	57 600,00 € TTC	71	08/06/17
		Lot 2 : matériel de Laverie LE CLOAREC	57 600,00 € TTC		08/06/17
		Lot 3 : matériel frigorifique FC2P SERVICES	96 000,00 € TTC		08/06/17
		Lot 4 : hottes d'extraction HOTTES CLEAN	28 800,00 € TTC		08/06/17
15/06/17	Convention de mise a disposition "les Sheds" pour la période du 2 juin au 26 juin 2017	Association Le Cabaret d'ici et d'ailleurs	titre gracieux	72	En cours
21/06/17	Travaux de clôtures	MACEV	2 400 000,00 € TTC	73	20/06/17
22/06/17	Adhésion de la Ville à l'association des médiateurs des collectivités territoriales			74	27/06/17
22/06/17	Marche 2017-025 mission d'étude relative à la mobilité et au stationnement dans le quartier Vilette Quatre Chemins situe à Aubervilliers et Pantin dans le cadre du NPRU	EDEIS	46 500,00 € TTC	75	22/06/17
26/06/17	Contrat de cession concernant le spectacle "Châ Pantin" au théâtre du Fil de l'eau pour le vendredi 30 juin à 19h et le samedi 1er juillet 2017 à 15h et 18h	Compagnie Les Ribines	6 020,00 € TTC	76	12/07/17
26/06/17	Convention de mise a disposition du théâtre du Fil de l'eau, du 27 au 28 juin 2017 à 20h30, relatif au spectacle "SungBengSitting"	Centre National de la Danse	titre gracieux	77	En cours
26/06/17	Convention de partenariat entre la Ville de Pantin et les Lilas pour l'organisation de la Mini bus 2017 qui aura lieu les 30 juin et 1er juillet 2017	/	titre gracieux	78	En cours
27/06/17	Convention de mise à disposition du théâtre du Fil de l'eau dans le cadre d'une résidence autour du spectacle Chambre Noire, du 19 au 23 juin 2017	Compagnie Plexus polaire	titre gracieux	79	En cours
30/06/17	Contrat de cession concernant le concert « Jupiter & Okwess invite Lexxus Legal » à la Salle Jacques Brel le vendredi 17 novembre 2017 à 20h30	Africolor	8 500,00 € TTC	80	06/07/17
05/07/17	Contrat de cession concernant le spectacle « Rien n'est moins sur » qui se jouera au théâtre de verdure, mail Charles de Gaules, le 18 juillet 2017	Association l'été Parisien	7 385,00 € TTC	81	10/07/17
05/07/17	Contrat de cession concernant le spectacle « Bobines » qui se jouera à la salle Jacques Brel, le 22 novembre 2017 à 15h en tout public les 23 et 24 à 10h et 15h45 en scolaire le 25 à 16h en tout public	Association Céleste	15 558,20 € TTC	82	En cours
06/07/17	Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire 2017	Madame Evelyne Yonnet		83	En cours

06/07/17	Exercice du droit de préemption urbain immeuble situé 8 avenue Edouard Vaillant	consor witemann		84	Préfecture le : 11/07/17
06/07/17	Acquisition de chèques cadeaux multi-enseignes pour la Ville de Pantin années 2017-2018	SODEXO PASS FRANCE	240 000,00 € TTC	85	04/07/17
10/07/17	Contrat de Coproduction d'un spectacle "Chambre Noire" au théâtre du Fil de L'eau le 13 février 2018	La Compagnie Pleuxs Polaire	3500,49 € TTC	86	En cours
10/07/17	Acquisition de trois véhicules utilitaires d'occasion	LE POIDS LOURD 95	75 600,00 € TTC	87	06/07/17
21/07/17	Contrat de Cession d'un spectacle "Sing Me Song" place du Marché Église de Pantin et Parc Stalingrad programmé dans le cadre de la Minibus à la date du Premier juillet 2017	Compagnie On Off	5322,19€ TTC	88	En cours
21/07/17	Contrat de prestation artistiques concernant le spectacle "PELAT" place de la Pointe programmé dans le cadre de la Minibus à la date du Premier juillet 2017	Joan Català Carrasco	900,00 € TTC	89	En cours
25/07/17	Convention de Partenariat concernant "le Salon du livre et de la presse jeunesse" en Seine-Saint-Denis du 17 juillet au 26 juillet 2017	CPLI-93	5088,00 € TTC	90	En cours
26/07/17	Contrat de cession concernant deux représentations du spectacle "Deux pas vers les étoiles" le mercredi 16 août 2017 11h00 et 15h00 sur la péniche antipode	Compagnie les Capillotractes	1 300,00 € TTC	91	En cours
27/07/17	Travaux de cloisonnement dans les salles de classe	BDF Interne	50 952,00 € TTC	92	27/07/17
27/07/17	Fourniture et pose de revêtement de sol pvc	BS Moquettes	37 039,20 € TTC	93	27/07/17
01/08/17	Convention de mise à disposition de locaux sis 28-32 avenue Edouard Vaillant, bat A consentie par l'EPFIF au profit de la commune	EPFIF	18 000,00 € HT Annuel	94	/
03/08/17	Contrat concernant le spectacle "TALANKOI" à la Maison de la Petite Enfance Service d'Accueil Familial 11 rue des Berges le samedi 2 décembre 2017	Compagnie Le Pli de la voix	761,20 € TTC	95	En cours
25/08/17	Contrat concernant des séances de découvertes sportives pour des femmes qui auront lieu entre le 5 octobre et le 21 décembre 2017 à la salle de musculation, rue Sadi Carnot	Club Multisport de Pantin	400,00 € TTC	96	En cours
25/08/17	Contrat concernant des ateliers d'éveil corporel pour les bébés qui auront lieu entre le 2 octobre et le 18 décembre 2017 à l'antenne Vaillant du centre social 4 chemins	Compagnie la Mangrove	300,00 € TTC	97	En cours
25/08/17	Contrat concernant un atelier sensoriel pour les bébés qui aura lieu le 18 octobre 2017 à l'antenne Vaillant du centre social 4 chemins	Association Graines de cailloux	96,00 € TTC	98	En cours

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

La séance est levée à 21h14.

Ont signé les membres présents.